

Montant des frais et tarifs pour l'année universitaire 2025-2026

ART.1	INSCRIPTIONS POUR L'ADMISSION À L'ANNÉE UNIVERSITAIRE 2025-2026	
a.	Inscription au concours d'admission aux études de licence dans l'enseignement supérieur	
i.	candidats roumains, UE et EEE	150 lei
ii.	candidats étrangers – NON-UE	75 euros
iii.	candidats de la catégorie Roumains de partout	gratuit
b.	Inscription au concours d'admission aux études de master	
i.	candidats roumains	150 lei
ii.	candidats étrangers – NON-UE	75 euros
iii.	candidats de la catégorie Roumains de partout	Gratuit
c.	Inscription au concours d'admission aux études doctorales	
i.	candidats roumains	150 lei
ii.	candidats étrangers – NON-UE	75 euros
iii.	candidats de la catégorie Roumains de partout	Gratuit
d.	Inscription au concours pour la poursuite des études au premier cycle par les diplômés de l'enseignement de courte durée (collège)	
i.	candidats roumains	150 lei
e.	Inscription au concours pour le Collège d'études tertiaires non universitaires	
i.	candidats roumains	150 lei
ART.2	IMMATRICULATIONS, RÉIMMATRICULATIONS, RENVOIS	
a.	Immatriculations (première année, quel que soit le cycle et le mode de financement, ainsi que les cours postuniversitaires)	125 lei
b.	Renvoi de l'année d'études (quel que soit le cycle et l'année d'études)	125 lei
c.	Réimmatriculations (quel que soit le cycle et l'année d'études)	225 lei
d.	candidats de la catégorie Roumains de partout	gratuit
e.	candidats non-UE boursiers de l'État roumain	gratuit
ART.3	TAXES POUR DIFFÉRENTES ACTIVITÉS DIDACTIQUES SUPPLÉMENTAIRES OU NON INCLUSES DANS LE PROGRAMME D'ENSEIGNEMENT DE L'ANNÉE UNIVERSITAIRE	
a.	Passage de l'examen de fin d'études pour les diplômés d'autres universités	500 lei
b.	Répétition de l'examen de fin d'études	250 lei
c.	Frais pour la troisième évaluation et les suivantes en vue de l'obtention de crédits transférables pour une discipline (activité) / Frais pour l'évaluation des étudiants sur demande	100 lei

d.	Point de crédit pour les études de licence – sciences de l'ingénieur en roumain ^[1]	80 lei
e.	Point de crédit pour les études de master – sciences de l'ingénieur en roumain ^[1]	90 lei
f.	Point de crédit pour les études de licence – sciences de l'ingénieur en langues étrangères ^[1]	90 lei
g.	Point de crédit pour les études de master – sciences de l'ingénieur en langues étrangères ^[1]	100 lei
h.	Point de crédit pour les études de licence – langues modernes appliquées ^[1]	70 lei
	Point de crédit pour les études de master – philologie ^[1]	80 lei
i.	Point de crédit pour les études de master – sciences de l'éducation et études de reconversion professionnelle ^[1]	45 lei
j.	Point de crédit pour les études doctorales ^[1]	100 lei
ART.4	FRAIS DE SCOLARITÉ	
a.	Frais annuels pour la période d'études dépassant la durée des études de 4 ans prévue par la loi sur l'enseignement (études de licence, sciences de l'ingénieur) enseignées en roumain ^[2]	4800 lei
b.	Frais annuels pour la période d'études dépassant la durée des études de 4 ans prévue par la loi sur l'enseignement (études de licence, sciences de l'ingénieur) enseignées en langues étrangères ^[2]	5400 lei
c.	Frais annuels pour la période d'études dépassant la durée des études de 3 ans prévue par la loi sur l'enseignement (études de licence, langues modernes appliquées) ^[2]	4200 lei
d.	Montant des frais de scolarité annuels pour les candidats admis à l'enseignement supérieur aux études de licence sur des places payantes dans le domaine des sciences de l'ingénieur , enseignées en roumain ^[2]	4800 lei
e.	Montant des frais de scolarité annuels pour les candidats admis à l'enseignement supérieur aux études de licence sur des places payantes dans le domaine des sciences de l'ingénieur , enseignées en langues étrangères ^[2]	5400 lei
f.	Montant des frais de scolarité annuels pour les candidats admis à l'enseignement supérieur sur des places payantes aux études de licence de 3 ans dans le domaine de la philologie ^[2]	4200 lei
g.	Montant des frais de scolarité annuels pour les candidats admis à l'enseignement supérieur aux études de master sur des places payantes dans le domaine des sciences de l'ingénieur , enseignées en roumain ^[2]	5400 lei
h.	Montant des frais de scolarité annuels pour les candidats admis à l'enseignement supérieur aux études de master sur des places payantes dans le domaine des sciences de l'ingénieur , enseignées en langues étrangères ^[2]	6000 lei
i.	Montant des frais de scolarité annuels pour les candidats admis à l'enseignement supérieur sur des places payantes aux études de master dans le domaine de la philologie ^[2]	4800 lei
j.	Montant des frais de scolarité annuels pour les candidats admis à l'enseignement supérieur sur des places payantes aux études de master dans le domaine des sciences de l'éducation ^[2]	2700 lei
h.	Montant des frais pour chaque module de formation psychopédagogique ^[3]	1600 lei

k.	Montant de frais annuels pour les études de reconversion professionnelle ^[3]	2700 lei
l.	Montant des frais de scolarité annuels pour les candidats admis à l'enseignement supérieur sur des places payantes aux études doctorales – étudiants roumains ^[4]	6000 lei
m.	Montant des frais de scolarité annuels pour l'Année préparatoire de langue roumaine pour les citoyens étrangers des États membres de l'UE et de l'EEE, les Roumains de partout, les citoyens étrangers de pays tiers de l'UE ayant le statut de réfugié, de demandeur d'asile, de protection subsidiaire, les membres de la famille de citoyens roumains ou de l'UE - Langages spécialisés : sciences de l'ingénieur, mathématiques, économie ^[4]	4800 lei
n.	Montant des frais de scolarité annuels pour l'Année préparatoire de langue roumaine pour les citoyens étrangers des États membres de l'UE et de l'EEE, les Roumains de partout, les citoyens étrangers de pays tiers de l'UE ayant le statut de réfugié, de demandeur d'asile, de protection subsidiaire, les membres de la famille de citoyens roumains ou de l'UE - Langages spécialisés : Sciences biologiques, biomédicales et socio-humaines ^[4]	5400 lei
o.	Montant des frais de scolarité annuels pour les candidats admis dans l'enseignement tertiaire non universitaire , y compris les frais d'immatriculation ^[2]	4200 lei
ART.5	FRAIS DE SCOLARITÉ POUR LES ÉTUDIANTS PAYANT DES FRAIS EN DEVISES ÉTRANGÈRES (À SES FRAIS)	
a.	Frais de scolarité annuels pour les études de licence ou de master ^[5]	2430 euros
b.	Frais de scolarité annuels pour les études doctorales ^[5]	2610 euros
c.	Test de compétence linguistique	45 euros
d.	Frais pour la troisième évaluation et les suivantes en vue de l'obtention de crédits transférables pour une discipline (activité)	50 euros
e.	Répétition de l'examen de fin d'études de licence et de master	225 euros
f.	Frais de scolarité annuels Année préparatoire de langue roumaine - Langages spécialisés : sciences de l'ingénieur, mathématiques, économie	2430 euros
g.	Frais de scolarité annuels Année préparatoire de langue roumaine - Langages spécialisés : sciences biologiques, biomédicales et socio-humaines	2880 euros
ART. 6	SERVICES SUPPLÉMENTAIRES QUI PEUVENT ÊTRE FOURNIS SUR DEMANDE	
a.	Élaboration et délivrance de duplicatas après	
i.	diplômes et certificats d'études	200 lei
ii.	diplômes et certificats d'études (d'urgence)	250 lei
iii.	relevés de notes / supplément au diplôme (prix par page)	25 lei
iv.	Carte d'étudiant et titres de transport	25 lei
b.	Élaboration et délivrance des programmes analytiques	
i.	Montant maximum de la promotion actuelle (10 lei par page) – licence ou master	150 lei
ii.	Montant maximum pour les autres promotions (10 lei par page) – licence ou master	250 lei
iii.	Montant maximum de la promotion actuelle (d'urgence) (20 lei par page) – licence ou master ^[6]	300 lei
iv.	Montant maximum pour les autres promotions (d'urgence) (20 lei par page) – licence ou master ^[6]	500 lei

c.	Prix par page pour l'élaboration et la délivrance (sur demande) des certificats nécessitant des vérifications dans les archives (à l'exception de ceux nécessaires à la constitution des dossiers de retraite)	25 lei
d.	Prix par page pour l'élaboration et la délivrance des relevés scolaires pour les études partielles devant être utilisées à des fins personnelles en dehors de l'UTCB ou pour les études complètes des diplômés de la période 1984-1995 pour lesquels les dispositions légales en vigueur à ce moment-là ne prévoyaient pas l'élaboration de ces documents	25 lei
e.	Frais de validation du statut de diplômé pour la délivrance d'un cachet électronique	50 lei
f.	Confirmations d'études pour les diplômés se trouvant à l'étranger (y compris l'équivalence des études, article 153, paragraphe 2, de la loi sur l'éducation nationale 1/2011 et envoi postal)	
i.	Première expédition ^[7]	100 euros
ii.	Une autre expédition ^[7]	75 euros
g.	Frais de magasinage (pour les documents d'études non retirés)	
i.	2-5 ans	100 lei
ii.	5-10 ans	150 lei
iii.	10-15 ans	200 lei
iv.	Plus de 15 ans	300 lei
h.	Frais pour l'analyse et le traitement des demandes d'équivalence et de reconnaissance des crédits obtenus dans d'autres universités pour les étudiants qui viennent étudier à l'UTCB ou dans d'autres cas similaires	
i.	pour les étudiants immatriculés sur des places budgétisées	500 lei
ii.	pour les étudiants payant leurs frais en lei (compte personnel en lei)	500 lei
iii.	pour les étudiants payant leurs frais de scolarité en devises étrangères (à ses frais)	270 euros
ART. 7	LOYER DES ESPACES ET AUTRES TAXES	
a.	Salle de sport de l'UTCB (sans utilités, auquel s'ajoute la TVA)	
i.	Loyer terrain de jeu 1100 m ² par heure	300 lei
ii.	Loyer terrain de jeu 1100 m ² + 2 vestiaires par heure	350 lei
iii.	Loyer terrain de jeu 1100 m ² + 4 vestiaires par heure	400 lei
iv.	Loyer salle de gym par heure et par personne	20 lei
v.	Loyer salle de gym par mois et par personne	100 lei
vi.	Loyer salle de gym par heure	100 lei
vii.	Loyer salle de danse par heure	150 lei
b.	Loyers mensuels des espaces de l'UTCB (y compris les utilités, auxquelles s'ajoute la TVA)	
i.	Loyer pour les espaces de moins de 2 m ² , au mètre carré	600 lei
ii.	Loyer pour les espaces de plus de 2 m ² , au mètre carré	400 lei
c.	Accès en voiture au campus UTCB	
i.	Taxe d'accès en voiture pendant la journée entre 6 h et 22 h, valable pendant 1 année fiscale	75 lei
ii.	Place de parking pour la nuit 22h00 – 06h00 valable 1 année fiscale ^[8]	425 lei
iii.	Place de parking par jour pour 24h	20 lei
iv.	Place de parking pour les étudiants de la résidence étudiante C4 par mois	60 lei
d.	Frais d'hébergement non subventionnés en résidences étudiantes	

i.	Frais d'hébergement par chambre dans la résidence étudiante C3 par mois	960 lei
ii.	Frais d'hébergement par chambre dans la résidence étudiante C4 par mois	960 lei
iii.	Frais d'hébergement par chambre dans la résidence étudiante C5 par mois	1230 lei
iv.	Frais d'hébergement par chambre dans la résidence étudiante C7 par mois ^{9]}	1200 lei
v.	Frais d'hébergement en chambre de protocole par jour	100 lei

^[1] - Conformément à l'article 9, paragraphe (19) du Règlement pour l'organisation des activités didactiques, les étudiants inscrits dans la forme de financement « payante » doivent s'acquitter du montant correspondant aux crédits non obtenus, conformément aux dispositions du programme d'études. Les étudiants inscrits dans n'importe quelle année d'études d'un programme, à l'exception de la dernière année, paient la valeur des crédits non acquis sous la forme d'un frais annuel qui comprend la valeur de 60 crédits.

^[2] – les frais sont payables en trois tranches, dont les délais sont les suivants :

- Première tranche – pendant la période suivant le concours d'admission, conformément au calendrier (l'immatriculation est conditionnée au paiement de cette tranche)
- Deuxième tranche – à la fin de la dernière semaine d'activités didactiques du premier semestre (la participation à la session d'examens du premier semestre est conditionnée au paiement de cette tranche)
- Troisième tranche – à la fin de la dernière semaine d'activités didactiques du deuxième semestre (la participation à la session d'examens du deuxième semestre est conditionnée au paiement de cette tranche)

Tranche	études de licence			études de master			
	sciences de l'ingénieur enseignées en roumain	sciences de l'ingénieur enseignées en langues étrangères	philologie	sciences de l'ingénieur enseignées en roumain	sciences de l'ingénieur enseignées en langues étrangères	philologie	sciences de l'éducation
1	1600 lei	1600 lei	1400 lei	1800 lei	1800 lei	1400 lei	900 lei
2	1600 lei	1900 lei	1400 lei	1800 lei	2100 lei	1400 lei	900 lei
3	1600 lei	1900 lei	1400 lei	1800 lei	2100 lei	1400 lei	900 lei

^[3] – les frais sont payables en deux tranches égales, dont les délais sont les suivants :

- Première tranche – pendant la période suivant le concours d'admission, conformément au calendrier (l'immatriculation est conditionnée au paiement de cette tranche)
- Deuxième tranche – à la fin de la dernière semaine d'activités didactiques (la participation à la session d'examens est conditionnée au paiement de cette tranche)

^[4] – les frais sont payables en deux tranches égales, dont les délais sont les suivants :

- Première tranche – fin de la troisième semaine d'octobre (l'immatriculation est conditionnée au paiement de cette tranche)
- Deuxième tranche – fin de la troisième semaine de mars

^[5] – les frais sont payables dans une seule tranche avant la fin de la troisième semaine du mois d'octobre pour la première année

^[6] – d'urgence signifie la délivrance des documents dans un délai de 10 jours ouvrables ; le régime normal signifie la délivrance des documents dans un délai de 20 jours ouvrables.

^[7] – les commissions interbancaires et le taux de change ne sont pas inclus

^[8] – Nombre total de places de parking disponibles sur le campus de l'UTCB :

- Bulevardul Lacul Tei nr.122-124 - 106
- Bulevardul Pache Protopopescu nr.66 – 11
- Calea Plevnei nr. 59 – 30
- Strada Răscoala din 1907 nr. 5 – 6
- Strada Inginerilor Tei (Résidence étudiante C4) – 30

Le frais de 425 lei sera accompagné de la taxe d'accès en voiture au campus de l'UTCB.

^[9] – Le frais d'hébergement comprend 100 kWh par mois. La consommation d'énergie dépassant la valeur mensuelle de 100 kWh est facturée en fonction de la différence de consommation attribuée à la chambre qui a effectué la consommation. La consommation jusqu'à 100 kWh par mois n'est pas reportée d'un mois à l'autre.